

Département du
BAS-RHIN

COMMUNE D'ALTECKENDORF

Arrondissement de
STRASBOURG-CAMPAGNE

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers
élus :

15

Conseillers
en fonction :

15

Conseillers

présents ou représentés :

15

Sous la présidence de M. HIPP Alain, Maire
Secrétaire de Séance : M. MATHIS Toni

Séance du 8 juillet 2014

Présents : HIPP Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, JACQUEL-VOLKMAR Claire, JOVANOVIC Christelle, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas

1. Demande d'intervention du service Archives du Centre de gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin

Le Maire informe l'assemblée :

- La commune d'Alteckendorf possède 80 ml d'archives dont plus de la moitié est un empilement de dossiers concernant des affaires diverses.
- Les archives ne sont pas traitées réglementairement. Il n'existe pas d'inventaire d'archives permettant à la commune d'effectuer des recherches efficaces et de connaître la richesse de notre fonds d'archives.
- Les locaux d'archives actuels, grenier et cave, ne sont pas adaptés à la bonne conservation des archives.

Il convient de :

- aménager un local archives
- procéder à l'élimination réglementaire des dossiers d'archives ayant atteint leur durée d'utilité administrative
- identifier les archives de plus de 100 ans pouvant être déposées aux archives Départementales du Bas-Rhin
- trier, classer, coter, conditionner et ranger le restant des archives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'aménager un local archives dans le sous-sol de l'école élémentaire
- de faire intervenir le Service Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Bas-Rhin
- de prévoir et réserver les crédits au budget pour payer la prestation du centre de Gestion pour un montant d'environ 5280 euros.

D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

2. Changement d'exploitant du commerce

Vu l'arrêt d'activité de Madame MULHEIM Renée pour l'exploitation du commerce à compter du 14 juillet 2014,

Vu la demande de reprise de l'exploitation de ce commerce par Monsieur WEIL Thierry,

Vu la nécessité de déterminer un loyer qui sera perçu par la commune et pour permettre à l'exploitant de reprendre dans de bonnes conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de louer les locaux destinés à l'exploitation de ce commerce à Monsieur WEIL Thierry à compter du 1er août 2014
- de fixer le loyer mensuel pour les 5 mois suivants à 200 €
- de fixer le loyer mensuel à compter du 1er janvier 2015 à 1,75% du chiffre d'affaire hors taxe annuel avec un minimum de 300 € et un maximum de 500 € mensuel
- de fixer la caution à 400 €
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de bail

Adopté à l'unanimité

3. Club-House – Attribution des marchés pour la construction

Vu l'approbation du projet de construction d'un Club-House en date du 20 août 2013,

Vu l'attribution des 13 lots énumérés ci-dessous par le Conseil Municipal en date du 23 janvier 2014

- Lot n°1 : Gros-œuvre
- Lot n°2 : Charpente métallique
- Lot n°3 : Couverture-Étanchéité
- Lot n°4 : Bardage métallique et bois
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure et polycarbonate
- Lot n°6 : Serrurerie métallerie
- Lot n°7 : Plâtrerie – faux-plafond
- Lot n°8 : Menuiserie intérieure bois
- Lot n°9 : Carrelage
- Lot n°10 : Aménagements extérieurs
- Lot n°11 : Plomberie-Sanitaire-Assainissement
- Lot n°12 : Chauffage – Ventilation
- Lot n°13 : Électricité – CFF

Vu la nécessité d'ajouter 2 lots supplémentaires pour la construction du Club-House, à savoir :

- Lot n°14 : Raccordement électrique
- Lot n°15 : Assainissement extérieur

Vu les conclusions de la commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie ce jour à la mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots suivants :

- Lot n°14 : entreprise K3E pour un montant de 4 265,58 € TTC
- Lot n°15 : entreprise SAVELEC pour un montant de 18 368,58 € TTC

- **Autorise** le Maire à signer les marchés et toute pièce administrative relative à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4. Indemnité de sinistre

Suite à la déclaration du 20 décembre 2013 concernant un sinistre, choc d'un véhicule contre un potelet situé en face de la mairie dans la rue Principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'indemnité proposée par Groupama, soit un total de 420,00 € (quatre cent vingt euros).

Adopté à l'unanimité
